

PROCES VERBAUX



PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE DIXVILLE
M.R.C. DE COATICOOK
LE 3 décembre 2007

Municipalité de Dixville, une session régulière du conseil municipal est tenue le 3 décembre 2007 à 19h30 au bureau municipal sis au 251 chemin Parker à Dixville, sont présents les conseiller(e)s, Julie Jones, Richard Couture, Pierre Paquette, Mario Tremblay, Jean-Pierre Lessard et Daniel Lessard, formant quorum sous la présidence du Maire Réal Ouimette

Mary Brus, Directrice générale et secrétaire-trésorière, est également présente.

1.0 OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

L'assemblée est ouverte à 19h30 par M. le Maire, Réal Ouimette.

2.0 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2007-12-03/231

Il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Lessard et résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour tel que distribué.

3.0 ADOPTION PROCÈS VERBAL :

3.1 ADOPTION DU PROCÈS VERBAL DE LA SESSION RÉGULIÈRE DU 5 NOVEMBRE 2007

2007-12-03/232

Il est proposé par le Conseiller Daniel Lessard et résolu à l'unanimité d'accepter le procès verbal de la session régulière du 5 novembre 2007 tel que distribué.

3.1 ADOPTION DU PROCÈS VERBAL DE LA SESSION SPÉCIALE DU 29 OCTOBRE 2007

2007-12-03/233

Il est proposé par le Conseiller Pierre Paquette et résolu à l'unanimité d'accepter le procès verbal de la session spéciale du 29 octobre 2007 tel que distribué.

3.2 SUIVI DES AFFAIRES DÉCOULANT DES PROCÈS VERBAUX – rien à signaler.

4.0 RAPPORTS

4.1 MRC

M. Réjean Masson a été élu préfet de la MRC. Une nouvelle directrice est nommée au poste de poste de Coaticook. La MRC a reçu un octroi de 60,000 du CREE pour l'étude sur les cours d'eau plus un montant additionnel de \$5,000 du COGESAF et un autre \$5,000 de la députée Monique Gagnon-Tremblay. La Fête de la Famille a lieu Dimanche prochain.

PROCES VERBAUX



4.2 Régie des déchets

La Ville de Sherbrooke doit statuer sur la livraison de matériaux pour la plateforme de compostage dans les prochains jours. Il y a un problème de terrain à régler avec le propriétaire voisin.

4.2 Régie des incendies

Le dossier de M. Audet est réglé en faveur de la Régie. Une entente de service sera signée entre Compton, St-Isidore et la Régie.

5.0 DÉPÔT DE LA CORRESPONDANCE AUX ARCHIVES :

2007-12-03/234

Proposé par la Conseillère Julie Jones et résolu à l'unanimité d'accepter le dépôt de la correspondance du mois de novembre et autorise la secrétaire-trésorière à la déposer aux archives de la municipalité.

6.0 TRÉSORERIE :

6.1.1 PRÉSENTATION DES COMPTES :

2007-12-03/235

Proposé par le Conseiller Richard Couture et résolu à l'unanimité que les comptes à payer suivants présentés par la Secrétaire-comptable, dont un certificat de disponibilité de crédits a été émis pour les dépenses encourues, soient acceptés et payés.

Comptes payés

Village culturel de l'Estrie	50.00
École Sancta Maria Dixville	600.00
Comité des Loisirs Dixville	272.00
Bell Mobilité	100.48
MRC Coaticook	250.00
Imperial Oil	170.87
Hydro Québec	655.73

Total des comptes payés

\$2 099.08

Comptes à payer

Bell Canada	107.34
Bérubé Catherine	33.30
Bouchard, Francoise	17.55
Brus Mary	212.51
Citi Commerce Solutions	91.96
La Cartoucherie	136.62
Gravière Pierre Cloutier	270.06
Coaticook Informatique	25.64
Couillard Construction	175.67
Desbiens Lawrence	163.20
Domaine du Rénovateur	76.20
Dynacom Technologies Informatique	203.97
Stanley & Danny Taylor	2 499.80
Laforest Nova Aqua Inc.	5 202.62
Lafaille France	41.34
Location Coaticook	54.63
Ministre du Revenu du Québec	2 644.95
PG Govern Qc Inc.	3 971.16

PROCES VERBAUX



Receveur général du Canada	1 292.67
Roger Martineau Inc.	24 936.99
Société Canadienne des Postes	23.12
St. Lawrence & Atlantic	1 364.70
Excavation J.C. Tremblay	1 367.40
Vanasse Yvan	28.08
Wolseley Canada Inc.	19.95
Wilson & Lafleur Ltée	54.59
Ferme des Hautes Collines	40.00

Assainissement

Michel J. Côté, arpenteur	2 848.75
<u>Salaire :</u>	<u>4 712.47</u>
Total des comptes à payer	<u>\$ 52 617.24</u>
Total des dépenses du mois	<u>\$ 57 716.32</u>

6.1.1 PAIEMENT RELATIF À L'ACHAT DES BACS

2007-12-03/236

Considérant que la Municipalité a fait l'achat de bacs par l'entremise de la MRC et avec l'option de payer la facture en 2007 ou en 2008;

Considérant que les prévisions budgétaires indiquent un surplus au budget pour l'année 2007;

Il est proposé par le Conseiller Daniel Lessard et résolu à l'unanimité de payer le total de facture, soit \$21,788.63, à la MRC.

6.2 ACTIVITÉS FINANCIÈRES ET PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES

La session spéciale pour adopter le budget 2008 aura lieu lundi le 10 décembre à 19h00.

6.3 ENGAGEMENT DE CRÉDIT

6.3.1 APPUI FINANCIER –JEUX DU QUÉBEC

2007-12-03/237

Il est proposé par la Conseillère Julie Jones et résolu à l'unanimité d'autoriser une contribution financière de \$25.00 aux jeux du Québec en Estrie. La secrétaire-trésorière émet un certificat de disponibilité de crédit et est autorisée à faire le paiement.

6.3.2 SUBVENTION - POLITIQUES FAMILIALES.

2007-12-03/238

Considérant l'adoption par la municipalité d'une politique familiale ;

Il est proposé par le Conseiller Pierre Paquette et résolu à l'unanimité de verser les sommes comme suit :

- \$300 pour le 4^e enfant à Caroline Fouquet et David Demers pour bébé Elliott;
- \$100 pour le 1^e enfant à Valérie Sage et Francis Brouillard pour bébé Sophie-Anne;
- \$200 pour le 2^e enfant à Marie Josée Tremblay et Benoit Breault pour bébé Tricia.

PROCES VERBAUX



2007-12-03/239

6.3.3 RENOUVELLEMENT DES ASSURANCES 2008

Il est proposé par le Conseiller Pierre Paquette et résolu à l'unanimité de procéder au renouvellement de la police d'assurance municipale de Dixville avec la MMQ aux mêmes conditions que l'année précédente incluant l'assurance du camion pour un montant de 8,665.00\$. La dépense sera comptabilisée au budget 2008.

2007-12-03/240

6.3.4 PUBLICITÉ DANS LE PROGRÈS DE COATICOOK

Il est proposé par le Conseiller Daniel Lessard et résolu à l'unanimité d'autoriser la parution des vœux de Noël de la part du conseil dans un cahier spécial du Progrès de Coaticook.

2007-12-03/241

6.3.4 SALAIRE 2008

Suite à la session de travail sur le budget 2008, il est proposé par la Conseillère Julie Jones et résolu à l'unanimité d'adopter la grille de salaire des employés et des membres du conseil pour l'année 2008 et de la déposer aux archives de la municipalité sous la cote 3-9-1/01.

7.0 PÉRIODE DE QUESTIONS - rien à signaler.

8.0 ADOPTION DE RÈGLEMENT – rien à signaler.

9.0 AFFAIRES NOUVELLES

2007-12-03/242

9.1 OFFRE DE SERVICE – COMPÉTENCE EN EAU POTABLE

Considérant que la municipalité de St-Herménégilde n'a plus de personne compétente au sens de l'article 44 du Règlement sur la qualité de l'eau;

Considérant que les municipalités de St-Herménégilde, East-Hereford, Sainte-Edwidge et Dixville ont conclu une entente intermunicipale visant la fourniture mutuelle des services d'une personne compétente au sens de l'article 44 du Règlement sur la qualité de l'eau en mai 2006;

Considérant la demande de la Municipalité de St-Herménégilde de conclure avec notre municipalité une entente pour la fourniture des services d'une personne compétente à l'année;

Par conséquent, il est proposé par le Conseiller Daniel Lessard et résolu à l'unanimité de répondre favorablement à la demande et de mandater la directrice générale à préparer, en collaboration avec la municipalité de St-Herménégilde, une entente en ce sens.

La municipalité de St-Herménégilde doit s'engager à payer les frais d'avocat pour la vérification de l'entente.

PROCES VERBAUX



9.2 BANQUE D'HEURES – GÉOMATIQUE LOCALE

2007-12-03/243

Considérant que la MRC prévoit l'embauche d'une personne ressource pour effectuer la gestion des matrices graphiques incluant la mise à jour du cadastre, des matrices graphiques et des données pour le visualisateur des 10 municipalités faisant partie de l'entente d'évaluation;

Considérant que la MRC offre aux municipalités d'acheter une banque d'heures pour la réalisation de travaux locaux (acquisition de nouvelles couches d'information comme des réseaux, des infrastructures etc., réalisation de cartes thématiques spécifiques pour des organismes touristiques, récréatifs, etc., pour l'acquisition de données pour les mesure d'urgences, etc.) et toutes autres tâches à l'intention d'une ou de quelques municipalités;

Considérant que le coût de cette ressource est de 19\$/heure, plus les frais de déplacement;

Par conséquent, il est proposé par le Conseiller Richard Couture et résolu à l'unanimité de faire une demande de 35 heures pour l'année 2008.

9.3 ADOPTION DU BUDGET 2008 DE LA RÉGIE INTERMUNICIPALE DE GESTION DES DÉCHETS SOLIDES DE LA RÉGION DE COATICOOK

2007-12-03/244

Considérant que les municipalités de Compton, Dixville, East Hereford, Ste-Edwidge, St-Herménégilde, St-Venant, Stanstead, Waterville, Coaticook, Ogden, Hatley, North Hatley, St-Catherine-de-Hatley, Ayer's Cliff, Canton de Hatley, Barnston-Ouest, Stanstead-Est et Canton de Stanstead sont parties à une entente concernant l'exploitation d'un site d'enfouissement sanitaire ;

Considérant qu'en vertu de la loi, le budget de la Régie Intermunicipale de gestion des déchets solides de la Région de Coaticook doit être transmis aux municipalités membres avant le 31 octobre.

Considérant qu'en vertu de la Loi, le budget de la Régie Intermunicipale de gestion des déchets solides de la Région de Coaticook doit être adopté par résolution par au moins les deux tiers des corporations membres ;

Considérant que la Régie a soumis ses prévisions budgétaires pour l'exercice financier 2008;

Pour ces motifs, il est proposé par la Conseillère Julie Jones et résolu à l'unanimité d'adopter le budget de l'année 2008 démontrant des revenus, dépenses et affectations équilibrés de \$1 638 751 de la Régie Intermunicipale de gestion des déchets solides de la Région de Coaticook ;

PROCES VERBAUX



9.4 SIGNATURE DU CONTRAT RELATIF À LA FOURNITURE D'UN SERVICE D'APPELS D'URGENCE 9-1-1 AVEC VIDÉOTRON LTÉE

2007-12-03/245

CONSIDÉRANT que la municipalité désire offrir à la population un service d'appels d'urgence 9-1-1;

CONSIDÉRANT que *Vidéotron Itée*, une entreprise de service local concurrente (ESLC), entend offrir prochainement sur le territoire de la municipalité un service téléphonique local incluant un service d'appels d'urgence 9-1-1;

IL EST PROPOSÉ PAR Jean-Pierre Lessard et résolu à l'unanimité :

Que la municipalité approuve le Contrat relatif à la fourniture du service d'urgence 9-1-1 à intervenir entre la municipalité et *Vidéotron Itée* ;

Que le maire et la directrice générale/secrétaire-trésorière soient autorisés à signer ce contrat pour et au nom de la municipalité.

9.5 MANDAT À LA FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS (la «FQM») DE VERSER LES SOMMES PERÇUES AU NOM DE LA MUNICIPALITÉ EN VERTU DU RÈGLEMENT SUR LA TARIFICATION DU SERVICE D'APPELS D'URGENCE 9-1-1 DIRECTEMENT À LA VILLE DE SHERBROOKE POUR LE FINANCEMENT DE L'OPÉRATION D'UN CENTRE DE RÉPONSE DES APPELS D'URGENCE 9-1-1 POUR ET AU NOM DE LA MUNICIPALITÉ

2007-12-03/246

ATTENDU que la municipalité a conclu un contrat avec la Ville de Sherbrooke dans le but d'opérer un centre de réponse des appels d'urgence 9-1-1 pour et au nom de la municipalité;

ATTENDU que la municipalité impose par règlement un tarif de 0,47 \$ par mois par ligne téléphonique à tous les abonnés du téléphone sur le territoire de la municipalité pour donner un service des appels d'urgence 9-1-1;

ATTENDU que la municipalité a signé une ou des conventions avec l' ou les Entreprises de Services Locaux Concurrentiels (l' ou les «ESLC») et la FQM sur la perception du tarif pour le service des appels d'urgence 9-1-1;

ATTENDU que l' ou les ESLC perçoivent pour et au nom de la municipalité le tarif imposé aux abonnés du téléphone, tarif qu'elles remettent en partie à la FQM;

ATTENDU que la municipalité a conclu une convention avec la FQM sur la gestion des montants reçus par la FQM de l' ou les ESLC;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Pierre Paquette et résolu à l'unanimité de donner le mandat à la FQM de remettre directement à La Ville de Sherbrooke les montants versés par l' ou les ESLC et qu'elle remet normalement à la municipalité, et ce, dans le but de payer les frais du centre de réponse des appels d'urgence 9-1-1 que la municipalité assume par contrat avec le centre de réponse. La FQM remettra ensuite à la municipalité un état de compte des montants versés au centre de réponse à chaque mois.

PROCES VERBAUX



9.6 PRIORITÉS LOCALES DE LA SÛRETÉ DU QUÉBEC

2007-12-03/247

Considérant que le comité de la sécurité publique nous demande nos priorités en matière de sécurité pour la municipalité ;

Considérant les demandes faites l'an passé ;

Il est proposé et résolu à l'unanimité de renouveler les mêmes recommandations avec l'ajout d'une surveillance accrue de la vitesse sur la route 147, comme suit :

- Contrôler la vitesse dans le village et la route 141 et 147;
- Surveillance accrue des terrains de jeux et des patinoires pour contrer les méfaits ;

- Assurer le respect de l'interdiction de circuler pour les camions lourds sur les chemins Nadeau et Tremblay ;

9.7 PROGRAMME ACHAT DE COUCHE

2007-12-03/248

Considérant l'information reçue de Mme Mélanie Girard concernant l'implantation d'un programme de subvention pour les couches de coton lavables,

Considérant que le Conseil est favorable à l'implantation de ce programme pour ses effets bénéfiques sur l'environnement et surtout pour la réduction des matières enfouies au site d'enfouissement;

Par conséquent, il est proposé par la Conseillère Julie Jones et résolu à l'unanimité d'établir une politique dans laquelle la municipalité offre une aide financière de \$100, aux familles désireuses de se procurer des couches de coton lavables.

9.8 MMQ – RÉCLAMATION DOMMAGES PUIITS NO 4

2007-12-03/249

Considérant que la municipalité a réclamé auprès de ses assureurs, les dommages subits au puits no 4 par la foudre;

Considérant que le montant total des factures s'élèvent \$8,405`;

Considérant que la MMQ propose de rembourser \$3,248.51; les coûts relatifs au remplacement du moteur et exclus les dépenses relatives au forage du puits;

Considérant que Lapointe & Fils, dans son rapport aux assureurs, ne peut attribuer le déboulement du puits à la foudre;

Il est proposé par le Conseiller Daniel Lessard et résolu à l'unanimité d'accepter l'offre de la MMQ au montant de \$3,248.51 et autorise la Secrétaire-trésorière à signer la demande d'indemnité finale.

PROCES VERBAUX



- 2007-12-03/250 9.9 ASSAINISSEMENT DES EAUX – M. FAVREAU
- Considérant que la municipalité doit acquérir une servitude de passage sur le terrain de M. Favreau et qu'il nous demande de faire de l'enrochement le long de la Rivière Coaticook ainsi que de défrayer les coûts pour son branchement au système d'égout;
- Par conséquent, il est proposé par le Conseiller Richard Couture et résolu à l'unanimité d'autoriser la secrétaire-trésorière à faire parvenir à M. Favreau, une offre formelle d'inclure aux plans et devis, la stabilisation de berge le long de sa propriété et de lui accorder la somme de \$1500 à même le contrat pour effectuer son branchement au réseau.
- 2007-12-03/251 9.10 ASSAINISSEMENT DES EAUX – ASSEMBLÉE D'INFORMATION AU PUBLIC
- Considérant la bonification du projet d'assainissement pour inclure des travaux de remplacement d'aqueduc et d'égout, il est proposé de tenir une assemblée publique d'information le 21 janvier prochain et de demander à Robert Gaudreau de Teknika de faire la présentation et l'animation de la soirée.
- 10.0 AVIS DE MOTION – RIEN À SIGNALER
- 11.0 PÉRIODE DE QUESTIONS
Rien à signaler
- 2007-12-03/252 12.0 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE
- Il est proposé par Conseiller Richard Couture et résolu à l'unanimité de levée la présente session du conseil à 22h35.

Maire

Secrétaire-comptable.

Je certifie que la municipalité a les crédits disponibles pour les dépenses autorisées dans les résolutions no :

Mary Brus, Secrétaire-trésorière.